



**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
LE 23 AOÛT 2019**

**DISCOURS D'OUVERTURE  
DE JEAN-MARC EUSTACHE  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**

**Le discours prononcé fait foi**

Bonjour,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un moment tout particulier dans l'histoire de Transat, puisque nous vous demandons d'approuver ce matin le plan d'arrangement qui permettra l'acquisition de la Société par Air Canada.

Le chemin qui nous a menés devant vous n'a pas été sans quelques péripéties.

Comme vous le savez, les discussions ont été amorcées à la fin de 2018, lorsqu'Air Canada nous a approchés, avant de nous remettre une proposition non-contraignante le 13 décembre.

Le conseil d'administration, suivant en cela les règles de l'art en matière de régie d'entreprise, a immédiatement formé un comité spécial qui a entrepris, avec l'appui de conseillers financiers et juridiques, d'évaluer l'ensemble des options, dont le statu quo et les propositions reçues.

Des discussions nourries s'en sont suivies. Le 30 avril, juste avant notre assemblée annuelle, nous avons annoncé que nous étions en discussions avec « plus d'une partie », comprendre notamment Air Canada et Groupe Mach, qui nous avait entretemps également contactés, fin janvier. Groupe Mach nous avait aussi remis une proposition non-contraignante le 7 février, initialement valorisée entre 8,50 dollars et 9,50 dollars par action, avant d'être relevée à 10 dollars. Malgré nos demandes, Groupe Mach a toujours refusé de signer une entente de confidentialité. A ce stade, il n'était donc pas possible de lui donner accès à la vérification diligente, contrairement à Air Canada, qui avait signé une telle entente le 1<sup>er</sup> février.

Le 12 mai, Air Canada a formulé sa proposition finale. Le 15, le comité spécial a recommandé au conseil, qui l'a accepté à l'unanimité, d'endosser cette proposition et d'entrer dans une période de négociation exclusive, laquelle a été annoncée le 16 mai. La proposition d'Air Canada était jugée être dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes de Transat, compte tenu notamment :

- de son prix de 13 dollars par action, qui constituait la proposition la plus élevée ;
- d'une période de vérification diligente limitée à 30 jours ;
- de la possibilité pour Transat, en cas de signature d'une convention d'arrangement, de considérer une offre plus élevée d'au moins un dollar et ultimement d'accepter une proposition considérée comme supérieure ;
- et d'une manière générale, des mesures de protection de l'opération en faveur de Transat.

A l'issue de la période de vérification diligente, le 27 juin, le comité spécial, après avoir tenu au total 33 réunions depuis sa formation, et le conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de signer une convention d'arrangement avec Air Canada. Cette décision a été prise en tenant compte des avis de la Financière Banque Nationale et de BMO Nesbitt Burns sur le caractère équitable de la contrepartie, ainsi que des avis juridiques de Fasken et de Norton Rose Fulbright sur l'arrangement proposé.

Il faut également rappeler qu'à ce moment, la proposition d'Air Canada était la seule proposition ferme, et que l'autre option était demeurée conditionnelle, soumise notamment à une vérification diligente, et qu'il n'y avait aucune indication sur son financement. Il n'existait donc aucune certitude qu'elle se transforme en offre ferme et sans modification de prix. Cela était dû au fait que Groupe Mach avait toujours refusé de signer quelque entente de confidentialité que ce soit si nous n'acceptons pas d'entrer en négociations exclusives avec eux.

Il était donc logique de signer la convention avec Air Canada, d'autant que celle-ci prévoyait toujours la possibilité qu'une proposition supérieure s'exprime, et que son auteur puisse effectuer une vérification diligente, au besoin après le report de la présente assemblée si le temps avait manqué.

La convention d'arrangement a ensuite été amendée, en date du 11 août, pour porter le prix offert à 18 dollars par action.

C'est donc le plan d'arrangement prévu par cette convention amendée que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui. Si vous le faites, et que l'ensemble des approbations réglementaires sont obtenues, nous prévoyons que la transaction se conclura effectivement au début de l'année prochaine.

Cela constituera pour Transat une nouvelle plateforme de développement. Transat a joué un rôle important dans le développement du voyage et du tourisme au Canada et tout particulièrement au Québec. Que de chemin parcouru depuis ce jour de novembre 1987 où le premier vol d'Air Transat quittait l'aéroport de Mirabel en destination d'Acapulco, dotant le voyageur que nous étions déjà d'une filiale aérienne qui pour beaucoup de Québécois allait devenir la face la plus visible de Transat.

L'année dernière, Transat, qui emploie plus de 5 000 personnes, a transporté 5 millions de passagers vers plus de 60 destinations. 37 % de nos clients sur le marché transatlantique sont des Européens qui viennent visiter le Canada. Transat, avec son réseau de 400 agences de voyage, c'est également le premier réseau de distribution de voyage en agence au Canada.

Au cours des deux dernières années, nous avons été nommés meilleure compagnie aérienne vacances au monde par les voyageurs, selon Skytrax. Et notre excellence bien établie en tourisme responsable a été reconnue par l'obtention de la certification Travelife en 2018.

C'est donc un beau succès et une belle entreprise qu'ont construit les femmes et les hommes de Transat au long de ces trente-deux années – près de quarante si l'on compte depuis les débuts de Trafic Voyages, avant que Transat ne soit créée comme société publique.

Et aujourd'hui, s'allier à la puissance d'Air Canada est le meilleur moyen de préserver et de développer ce qui a été créé. Dans l'environnement hautement concurrentiel dans lequel nous évoluons, et alors que notre plan stratégique aurait vraisemblablement encore demandé plusieurs années d'effort avant de produire ses fruits, nous pensons que c'est la meilleure solution pour toutes les parties prenantes.

Pour les actionnaires, c'est, sous réserve des approbations réglementaires, l'assurance de recevoir un paiement en espèce de 18 dollars par action. Ceci représente une prime de 254 % par rapport au cours moyen des actions de Transat avant l'annonce d'une vente éventuelle de la Société le 30 avril 2019. C'est aussi une prime de 146 % sur le cours de l'action non affecté selon le consensus des analystes. C'est sans doute la prime la plus élevée jamais vue dans le secteur aérien.

Pour les employés de Transat, grâce à l'association avec Air Canada, c'est la possibilité de travailler pour une entreprise montréalaise plus grande et mieux intégrée. Le regroupement avec Air Canada offre une sécurité d'emploi accrue et davantage de possibilités de développement.

Pour les voyageurs, le regroupement d'Air Canada et de Transat créera un leader mondial montréalais dans le domaine des loisirs, du tourisme et de la distribution de voyages, offrant à Transat de nouvelles avenues de croissance. Le regroupement va améliorer l'offre d'itinéraires, les fréquences, les temps de correspondance et le choix de voyages vacances, tout en permettant aux clients de Transat d'avoir accès aux programmes de fidélisation des grands voyageurs ainsi qu'aux salons d'aéroports. Ensemble, Air Transat et Air Canada formeront une compagnie aérienne plus forte et plus concurrentielle à l'échelle mondiale.

Pour nos collectivités, puisqu'Air Canada a confirmé qu'elle a l'intention de préserver les marques Transat et Air Transat et de maintenir le siège social de Transat et ses fonctions clés à Montréal, la transaction constitue une plateforme intéressante pour la croissance et les emplois futurs, directs et indirects. La transaction offre la possibilité de faire de Montréal une plaque tournante mondiale en introduisant des réseaux régionaux et américains additionnels. L'implication d'Air Canada dans la communauté, attestée par son appui à de nombreux organismes, fait écho à l'engagement de Transat auprès par exemple de Centraide, de SOS Villages d'Enfants, de la fondation Rêves d'Enfants, de l'UQAM, de l'Espace Go, de l'Institut de Recherche Clinique de Montréal ou encore du Devoir. C'est l'assurance que cette préoccupation commune reste tout aussi forte dans le futur.

Je tiens à remercier notre conseil et particulièrement les membres du comité spécial, qui ont travaillé fort pour mener un processus rigoureux et suivant les meilleures pratiques en matière de régie d'entreprise au cours des derniers mois, ainsi que les conseillers qui les ont appuyés dans cette démarche, notamment la Financière Banque Nationale, BMO Nesbitt Burns, Fasken, Norton Rose Fulbright et le Cabinet de relations publiques National.

Je conclus ici, non sans vous encourager une dernière fois à voter en faveur du plan d'arrangement qui vous est présenté, qui est bon pour vous et qui est bon pour toutes les parties.